

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 18 janvier 2018 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1801718A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 15 janvier 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le commandant Yves Rebour (NIGEND : 178192 – NLS : 8029075 – NID : 9529031259) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021 inclus, en qualité d'officier de liaison au sein de la direction de l'immobilier de l'État (DIE-3A) en charge de l'administration des actifs immobiliers et domaniaux à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 120, rue de Bercy, 75012 Paris Cedex 12. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD